

MASTER ARTISTES DES MUSIQUES TRADITIONNELLES

FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE 2022-2024

EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE BRETAGNE OCCIDENTALE

Projet pédagogique

Contexte de la formation :

Depuis la grande vague folk des années 1965-1980, le mouvement des musiques traditionnelles en France a connu un développement important. Les musiques traditionnelles ont été reconnues par l'État comme constituant une esthétique à part entière, admises à rejoindre l'enseignement spécialisé, au même titre que les musiques actuelles amplifiées, le jazz ou les musiques anciennes. Elles ont été fédérées dans un mouvement d'acteurs partageant des valeurs communes et représentées par une fédération. Enfin, elles ont été repérées comme un mouvement de création artistique qui a connu un essor sans précédent ces 30 dernières années. Ainsi, les artistes se revendiquant de cette esthétique ont pu accéder aux scènes des réseaux des musiques actuelles et même élargir aux dispositifs d'accompagnements d'artistes et d'aides à la création, en investissant, outre les domaines du bal et du concert, ceux du spectacle vivant, du spectacle jeune public ou des formes plus hybrides incluant le conte, la danse ou bien encore les nouvelles technologies.

Ainsi, les artistes des musiques traditionnelles présentent des profils et des projets artistiques très divers, avec, cependant, des éléments communs fondant leurs pratiques et leurs postures, à savoir le fait ou la revendication :

- d'un rapport à un *instrumentarium* spécifique par sa facture ou par son usage ;
- de références à des pratiques ou des répertoires caractérisés par leurs formes ou leurs fonctions et transmis le plus souvent oralement sur un temps long ;
- d'un ancrage dans une ou plusieurs aires culturelles ou sociétés définies ;
- de valeurs partagées aussi bien dans le rapport qu'ont les artistes à leur objet que dans les rapports entre ces artistes, leurs publics et leurs objets.

Ces artistes ont souvent traversé des apprentissages et des perfectionnements singuliers, marqués par des démarches volontaristes (apprentissage par immersion, collecte, choix d'un maître etc.) et par l'autodidaxie. Ils ont également des aspirations à la recherche souvent très poussées, mais parfois déconnectées des mondes académiques et universitaires. C'est en tenant compte de ces spécificités que se sont construites les formations supérieures aux musiques traditionnelles dans les pôles d'enseignement supérieurs : DNSPM et surtout Master.

Dans une région dont la vivacité des musiques traditionnelles et dont l'ouverture sont remarquées partout en Europe, le Master « Artistes des musiques traditionnelles » vise à permettre aux étudiant.es/stagiaires de pouvoir se doter d'outils de création, de recherche et de diffusion qui leur permettront de mener leurs projets à bien.

Objectifs pédagogiques :

Le Master vise à donner aux étudiant.es/stagiaires une formation artistique et réflexive, de niveau universitaire, ainsi qu'une maîtrise de la structuration professionnelle associée une bonne connaissance des milieux de diffusion et de production artistique.

Ce Master a pour objet de développer un ensemble de compétences uniques et spécifiques en associant :

- une formation à une démarche artistique spécialisée et de haut niveau incluant une dimension de création et de recherche ;
- une réflexion poussée et scientifiquement fondée, sur les répertoires, les pratiques, les contextes sociaux et culturels dans lesquels cette musique s'inscrit et évolue ;
- une acquisition de connaissances par un accompagnement personnalisé de la structuration, des procédures et des usages des milieux professionnels de la production et de la diffusion et des milieux connexes (éditions, médias, critique...).

Les compétences à atteindre sont les suivantes :

1. un bon niveau de connaissances des principes fondamentaux et des courants de pensée des sciences humaines et sociales ;
2. une pratique artistique poussée, experte, au service d'un propos, dans le champ des musiques traditionnelles, dans la spécialité et/ou dans l'aire culturelle ;
3. une connaissance approfondie des milieux du spectacle, de l'édition, de la diffusion culturelle et des médias ;
4. la maîtrise satisfaisante d'au moins une langue autre que le français ;
5. la capacité à la rédaction d'un travail de recherche de synthèse.

L'objectif final est une réalisation artistique incluant à la fois une dimension de recherche (soutenance d'un mémoire) et un volet professionnalisant par un accompagnement structuration-diffusion. Pour certain.es des étudiant.es, la perspective de poursuite en thèse dans le cadre des dispositifs « Thèse-Action », associant activité musicale et recherche, est envisageable.

Contenus de la formation :

Le cursus repose sur une structuration en triptyque :

1. la création et le perfectionnement musical ;
2. la découverte et l'initiation à la recherche ;
3. la compréhension des processus de création-diffusion-programmation dans le milieu du spectacle vivant.

Il dure 2 ans. Le cursus adosse une formation théorique avec des apports en sciences sociales (ethnologie, anthropologie, sociologie, histoire, psychologie) et des apports ciblés sur l'histoire et la structuration du milieu des musiques traditionnelles, à une formation pratique dans le domaine de la création artistique, sous forme de compagnonnage. Ces deux formations sont complétées par un accompagnement personnalisé de la structuration et de la diffusion du projet de chaque étudiant.e.

Le M1 privilégie la formation générale tandis que le M2 met en avant la réalisation des travaux propres des étudiant.es. L'obtention du diplôme repose sur une combinaison : contrôles continus et terminaux, présentation publique de projet artistique attestant de la valeur des pratiques artistiques des candidat.es et une soutenance de mémoire assurant la qualité scientifique du travail.

Programme de la formation :

La formation est organisée en 120 ETC, chaque année équivalant à 60 ECTS. Elle présente un seul parcours-type réalisé en étroite coordination entre l'université de Bretagne Occidentale et Le Pont Supérieur.

Chaque semestre, le cursus est articulé en 5 UE délivrées par l'UBO et Le Pont Supérieur. Il comprend systématiquement :

- une UE de sciences sociales ;
- une UE de perfectionnement artistique ;
- des enseignements méthodologiques (avec une dimension numérique importante) ;
- des enseignements de langues ;
- des stages professionnalisants.

Pour des raisons pratiques, le cursus est organisé, autant que possible, autour d'une alternance :

- de regroupements ponctuels des étudiant.es avec cours intensifs ;
- d'encadrement personnalisé et de tutorat ;
- d'enseignements à distance pour les cours magistraux et TD.

Les enseignements de langues et de méthodologie sont systématiquement mutualisés au sein de l'UBO.

Équipe d'intervenant.es UBO & Le Pont Supérieur :

Christophe Apprill : Sociologue et danseur

Christine Argenti : Chargée de mission, Musiques et Danses en Finistère

Laurent Bigot : Sonneur, enseignant PEA

Nikolaz Cadoret : Musiques improvisées, enseignant PEA

Sébastien Carney, Maître de Conférence en histoire contemporaine, UBO

Marc Clérivet : Artiste, enseignant PEA, historien, directeur adjoint du département musique du Pont Supérieur, coordonnateur du Master

Alban Cogrel : Directeur de la FAMDT

Jean-Yves Crochemore : Ancien directeur des relations extérieures et de la communication du Quartz

Fabrice David : Ethnologue, chercheur en danse

Yvon Davy : Directeur de La Loure

Sergio Dalla Bernardina : Professeur d'ethnologie, UBO

Erwan Kerravec : Artiste musicien.

Nadia Elhady : Chargée de mission Cie 99°98

Philippe Jarnoux : Professeur d'histoire moderne, UBO

Tristan Jézéquel : Artiste musicien, coordonnateur des musiques traditionnelles au Pont Supérieur

Marie Barbara Le Gonidec : Ethnomusicologue, CNRS

Géraldine Le Roux : Maître de conférences en ethnologie UBO

Guillaume Veillet : Collecteur, chercheur

Jean-François Vrod : Artiste, violoniste

Structures partenaires :

- La Grande Boutique
- Le Nouveau Pavillon
- Le Quartz
- Le Labo – Dinan
- L'abbaye de Fontevraud
- Amzer Nevez
- DASTUM
- La Grange Théâtre
- UPCP – Métive
- Le Lieu Unique
- L'Abbaye de l'Épau
- L'Antipode MJC

Informations pratiques :

Dates (prévisionnelles) : 12 septembre 2022 au 12 juillet 2024

Niveau à la fin de la formation : Bac + 5 ou niveau 7 du RNCP (120 ECTS)

Lieux de formation :

Cours : UBO Brest et Rennes 2 (visioconférences)

Séminaires et regroupement :

UBO
Le Pont Supérieur Rennes
Le Pont Supérieur Nantes

Durée : 999 heures décomposées comme suit (voir maquette) :

- 494 heures en face à face pédagogique
- 505 heures de stages

Tarif formation initiale :

frais annuels de scolarité 243 € (tarif en vigueur à ce jour, selon arrêté annuel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur) et 45 € de droits d'inscription par année. Reprographie 20 €, cotisation CVEC 95 €. Statut d'étudiant.e.

Tarif formation continue : frais de scolarité pour les 2 années de formation :

- avec prise en charge 7 800 € / sans prise en charge 3 900 €

frais de dossier : 45 €/an

Statut de stagiaire de la formation professionnelle continue

Financements mobilisables : OPCO (Uniformalion, Afdas...), collectivité....

Ce master sera délivré en partenariat avec Le Pont Supérieur Spectacle Vivant Bretagne Pays de Loire (site de Rennes) et l'université de Bretagne Occidentale de Brest. Les deux structures intervenant à égalité dans la formation.

Règlement intérieur : Le règlement intérieur est donné à chaque étudiant.e/stagiaire avant le début de formation. Celle-ci/celui-ci doit en prendre connaissance et le signer.

Renseignements pratiques :

- Directeur adjoint département musique et coordination pédagogique, Marc CLÉRIVET : mclerivet@lepontsuperieur.eu / 06 35 11 55 62
- Chargée du suivi administratif de la formation initiale et continue, Marie-Laure LEVILAIN : mlevilain@lepontsuperieur.eu / 02 30 96 20 11 ou 06 35 11 46 95

Centre de documentation :

Un fond documentaire en lien avec les enseignements est accessible à l'ensemble des stagiaires :

- Bibliothèques de l'UBO et du CRBC ;
- Bibliothèques du Pont Supérieur et de Rennes 2 ;
- Centre de documentation DASTUM ;
- Centres de documentation des Centres de Musiques et de danse Traditionnelles adhérents à la FAMDT.

Accessibilité

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap, il convient de nous contacter afin que nous puissions « tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées » (loi handicap du 11 février 2005)

Référente handicap:

Catherine LEFAIX-CHAUVEL : clefaix-chauvel@lepontsuperieur.eu

